

CHARTRE DU RANDONNEUR

- Le vignoble est un espace partagé pour différents usages (viticulture, maraîchage, élevage, chasse, randonnées...). Les parcelles cultivées peuvent faire l'objet de traitements. Chacun est appelé à respecter les pratiques d'autrui afin de permettre une bonne cohabitation.
- Certains chemins sont privés, leurs propriétaires ont accordé une autorisation de passage. Seul votre respect des lieux peut en assurer la pérennité.
- Emportez vos déchets et ne faites pas de feu.
- Restez sur le sentier balisé et n'entrez pas à l'intérieur des parcelles pour y faire de la cueillette.
- Tenez vos chiens en laisse.
- Réfermez les barrières et clôtures dans les prairies pour respecter la tranquillité des animaux.
- En période de chasse (le jeudi et le dimanche de mi-septembre à février), portez une tenue voyante.

CODE DE BALISAGE

	GR® de Pays	PR® Promenade et Randonnée
Continuité du sentier		
Changement de direction		
Mauvaise direction		

CONTACT

Office de Tourisme du Vignoble de Nantes
Bureau d'accueil de Clisson 02 40 54 02 95
Bureau d'accueil de Vallet 02 40 36 35 87
www.levignobledenantes-tourisme.com

POINTS D'INTÉRÊT

Le Petit Anjou (ancienne voie de chemin de fer)

Au village de la Hyardière, des panneaux rappellent le passage de l'ancienne voie de chemin de fer du « Petit Anjou », moyen de transport qui a marqué l'histoire locale jusqu'à la dernière guerre. Mis en place en 1899 pour désenclaver les bourgs ruraux, ce train reliait trois fois par jour Nantes à Cholet à la vitesse de 15 km/h sur une voie métrique. La ligne fut fermée en 1947.


Parc éolien de la Divatte


Le parc éolien de la Divatte est situé au cœur du Vignoble Nantais, en marge des Mauges, à 16 kilomètres à l'Est de Nantes. Le site s'étend sur un plateau entre les communes de La Remaudière et du Landreau. Il comporte 4 éoliennes d'aspect identique d'une puissance unitaire de

2,3 MW. La production annuelle de ces 4 éoliennes est injectée en dérivation sur le réseau haute tension alimentant le poste source de Vallet.



CIRCUIT DE LA HAUTE DIVATTE

Entre Divatte et prairies



9 km



2h15

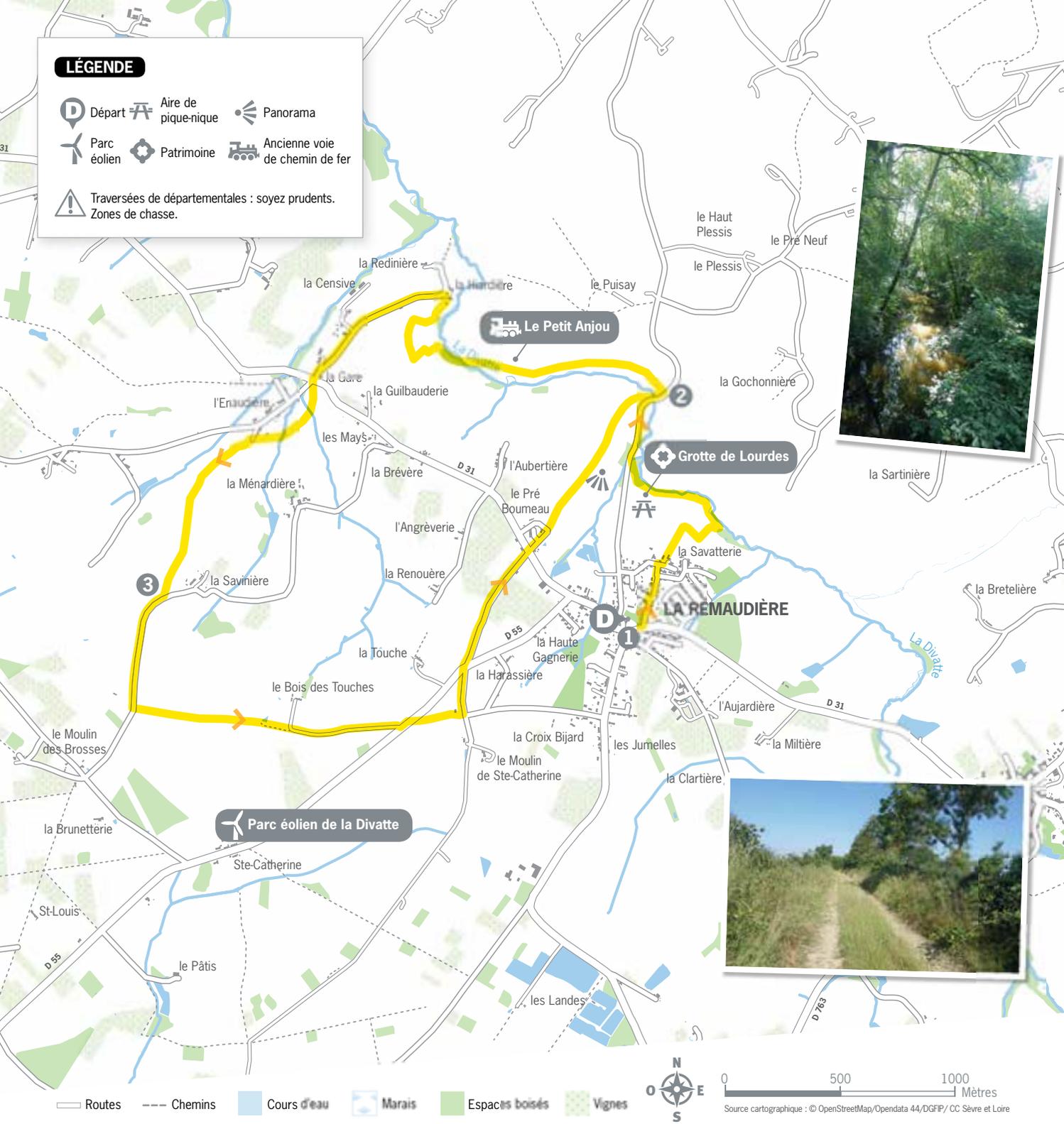
Balisage



Place de l'église

LÉGENDE

- Départ
- Aire de pique-nique
- Panorama
- Parc éolien
- Patrimoine
- Ancienne voie de chemin de fer
- Traversées de départementales : soyez prudents. Zones de chasse.



GPS - D Place de l'église
Lat 47,237 / Long -1,2429

CIRCUIT DE LA HAUTE DIVATTE

1 À la sortie du parking de l'église, longez l'aire de jeux pour enfants par le petit chemin aménagé. Sur la route poursuivez tout droit dans l'impasse jusqu'à une barrière en bois. Tournez alors à droite et rejoignez la place du petit hameau puis prenez à gauche vers le petit chemin enherbé en passant au préalable entre des maisons. Poursuivez sur le chemin, traversez des prairies et rejoignez les bords de la Divatte sur la gauche. Suivez le chemin ombragé, passez plusieurs prairies et remontez à gauche les escaliers pour atteindre la grotte de Lourdes. Passez la grotte et prenez à droite sur la route sur quelques mètres.

2 Tournez à gauche dans le chemin bordé d'arbres (ancienne voie ferrée). Poursuivez et remonter ensuite à gauche, contournez des prairies puis descendez à droite un chemin creux pour rejoindre la Hyardière. Sortez du hameau puis prenez à gauche sur la route. Continuez jusqu'à la Gare, traversez la D 31 et poursuivez sur le chemin enherbé bordé d'arbres. Suivez-le jusqu'à la Savinière puis prenez à droite la route communale.

3 Suivez-la puis tournez à gauche dans le chemin bocager. Poursuivez tout droit jusqu'à une route. Au bout de la route, traversez la RD 55 et poursuivez dans le chemin naturel tout droit jusqu'à la route. Tournez alors à gauche jusqu'à la RD 55. Traversez la RD 55 et poursuivez dans le chemin de remembrement. Poursuivez dans le chemin, traversez la D 31, poursuivez dans le hameau et retrouvez un chemin de remembrement puis un chemin creux. Au bout du chemin, reprenez le même itinéraire qu'à l'aller pour retrouver le point de départ.



0 500 1000
Mètres

Source cartographique : © OpenStreetMap/Opendata 44/DGFiP/CC Sèvre et Loire